

Question écrite

Contrats liant les utilisateurs de la patinoire au SIDP et les répercussions sur notre commune

Nous sommes conscients que d'aborder la problématique de la répercussion des frais de fonctionnement de la patinoire n'est pas populaire mais, en tant qu'élus, nous avons le devoir de veiller à ce qu'ils n'explorent pas et qu'ils soient répartis équitablement.

Avec sa question écrite, Baptiste Laville nous a déjà permis d'obtenir plusieurs réponses à ce sujet.

Cependant, ce qui ne nous semble pas clair, c'est quels types de contrats lient les utilisateurs de la patinoire au SIDP et pour quelle durée. Il semblerait que les tarifs heure/match peuvent être modifiés sans que l'on sache vraiment à quelle fréquence et selon quels critères.

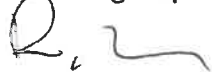
De plus, il est désolant de constater que les mandataires ont sous-évalué la consommation d'électricité de 35%. Ne sont-ce pas des spécialistes qui ont traité ce dossier...ou auraient-ils oublié le deuxième champ de glace qui, forcément, allait augmenter notablement la consommation d'électricité par rapport à la version à une surface de glace ? D'ailleurs, pour cette raison, d'aucuns avaient remis en question ce deuxième champ de glace avant la votation et se sont fait mal voir et même parfois prendre à partie.

Porrentruy contribuant pour une large part aux frais occasionnés par cette infrastructure, quelques questions supplémentaires s'imposent :

1. Quels genres de contrats lient les utilisateurs au SIDP et ces derniers contiennent-ils des clauses d'indexation des prix ?
2. Quelle est la durée de ces contrats ?
3. Lors de leur renouvellement, est-il prévu de répercuter le 100% des frais de fonctionnement, notamment d'électricité, de manière équitable sur tous les utilisateurs ? Si oui, il serait alors adéquat de subventionner ces derniers. Faire apparaître des subventions dans les comptes semble plus transparent à notre avis que de prendre en charge une grande partie de ces frais sans savoir qui bénéficie de quoi. Ce serait aussi plus juste par rapport à tous les autres clubs sportifs qui n'obtiennent de loin pas le soutien alloué aux utilisateurs de la patinoire.
4. Est-il vrai que le fournisseur d'électricité a été changé depuis l'ouverture de la nouvelle patinoire et que cette décision est à l'origine de l'augmentation importante de cette énergie ?
5. S'il semble évident que la grande surface de glace doit être mise à disposition du HCA, entre autres, dès la fin des vacances d'été, est-il cependant envisageable de reporter la production de glace sur la plus petite surface à l'automne afin d'économiser de l'énergie ?

D'avance merci de vos réponses !

Pour le groupe **Le Centre**


René Dosch

Liberté, Solidarité, Responsabilité